

=====
Service Juridique
=====

Séance officielle du 30 mars 2012

DÉLIBÉRATION N°80/2012

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DE
COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

Commission d'attribution des aides à la construction traditionnelle

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.O. 6431-24, L.O. 6462-3 et suivants;

VU la délibération du Conseil Général n°155-03 du 13 novembre 2003 ;

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Territorial, il convient que soient désignés les représentants de la Collectivité au sein de la commission d'attribution des aides à la construction traditionnelle ;

SUR le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Territorial désigne pour siéger à la commission d'attribution des aides à la construction traditionnelle :

- M. Nicolas GOURMELON
- Mme Catherine DE ARBURN


ARTICLE 2 : Toute délibération contraire aux présentes dispositions est abrogée.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise, outre les publications et transmissions obligatoires, au représentant de l'Etat à Saint Pierre et Miquelon.

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Membres élus : 19
Membres présents : 17
Membres votants : 19

Le Président,

Stéphane ARTANO


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le
04 AVR 2012

Séance officielle du 30 mars 2012

RAPPORT DU PRESIDENT

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DE COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L.O. 6431-24 que « *après l'élection de son conseil exécutif dans les conditions prévues à l'article LO 6432-6, le conseil territorial peut former ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au conseil exécutif. En ce cas, et par dérogation à l'article LO 6431-21, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers territoriaux peuvent leur être communiqués en cours de réunion ; une suspension de séance est de droit. »*

Par ailleurs, le CGCT dispose également en son article L.O. 6462-3 que « *le président du conseil territorial procède à la désignation des membres du conseil territorial pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »*

Il convient alors de distinguer les commissions et organismes extérieurs dont la désignation de leurs membres est déterminée par l'assemblée délibérante de ceux dont la désignation des membres appartient à la compétence du Président du Conseil Territorial.

Les organismes extérieurs sont régis pour ce qui les concerne par leur acte fondateur, leurs statuts, la loi ou le règlement. (SyGED, Sociétés d'économie mixte, conseil d'exploitation de la Régie etc.)

Certaines commissions voient leur composition ou la désignation de leurs membres régie par un texte législatif ou réglementaire spécial (CAO, Commission des services publics locaux etc.)

Pour d'autres en revanche, leurs textes fondateurs ne prévoient pas que les représentants soient désignés par l'assemblée, c'est pourquoi, dans ce cas il est fait application de l'article L.O. 6462-3, le Président les désignera par arrêté. Toutefois, dans le cadre de cette séance d'installation, et par souci de transparence, il a été décidé de vous indiquer quelles étaient ces commissions.

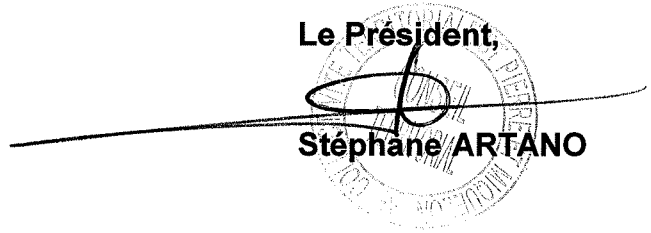
Ces commissions et organismes extérieurs sont ainsi listés en annexe du présent rapport.

Il convient également de préciser que les commissions qui formaient la précédente « commission mixte » seront modifiées lors de l'adoption du règlement intérieur qui sera adopté dans les délais de l'article L.O.6431-8 du CGCT, vraisemblablement réunies en une commission consultative unique.

Tel est l'objet des présentes délibérations.

Le Président,

Stéphane ARTANO



Annexe au rapport désignant les membres du Conseil Territorial au sein de commissions et organismes extérieurs

**Commission des congés payés en Métropole
à des personnes ne bénéficiant pas de congés bonifiés**

Rôle : Sélection des candidatures répondant aux critères prévus par la délibération du 23 juin 1997.

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 1 Conseiller Territorial titulaire
Mme Sonia URDANABIA

1 Conseiller Territorial suppléant
M. Nicolas GOURMELON

(Délibération n°149 du 02 juin 2010)

Commission Philatélique

Rôle : Avis sur la structure d'émissions pluriannuelles, sur le programme philatélique annuel, sur les esquisses présentées par les artistes pour illustrer un timbre.

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux
Mme Rosianne ZIMMERMANN
M. Jean-Pierre LEBAILLY

(Arrêté du Conseil Général n° 42 du 03 mars 1986)

Commission des maisons les plus coquettes et les mieux entretenues

Rôle : Examen des maisons concourant pour le prix de la maison la plus coquette et la mieux entretenue et attribution des prix.

SAINT-PIERRE :

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 1 Conseiller Territorial
Mme Joane BEAUPERTUIS

(Arrêté du Conseil Général n°168 du 7 juin 1995)

Commission des Bourses

Rôle : *Avis sur les demandes de bourses.*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants 5 Conseillers Territoriaux
Mme Joane BEAUPERTUIS
M. Gérard BRIAND
M. Bernard BRIAND
M. Olivier DETCHEVERRY
Mme Karine LESOAVEC

(Délibération n°251 du 09 novembre 2011)

Commission des Affaires Agricoles

Rôle : *La Commission des Affaires Agricoles est compétente pour :*

- examiner les demandes d'agrément et les demandes de bénéfice de la prime d'équipement en faveur des entreprises agricoles et aquacoles ;*
- contrôler, examiner et traiter les situations particulières pouvant apparaître à l'occasion des dispositions prévues : pour la ristourne sur le prix des carburants utilisés pour les tracteurs à usage agricole — pour l'attribution de l'indemnité spéciale agricole ;*
- émettre un avis sur les dossiers concernant les aides aux investissements agricoles et aquacoles ;*
- donner un avis sur toute affaire intéressant les activités agricoles ou aquacoles.*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 3 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Gildas MOREL
Mme Céline GASPARD
M. Nicolas GOURMELON

3 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Annick GIRARDIN
M. Olivier DETCHEVERRY
Mme Valérie PERRIN

(Article 36 du code local des Impôts)

Commission Locale d'Aide à l'Investissement

Rôle : *Examen des demandes d'agrément, des demandes de subventions accordées dans le cadre des avantages douaniers, et des demandes de bénéfice de la prime d'équipement.*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Stéphane LENORMAND
Mme Martine DEROUET

2 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Céline GASPARD
Mme Catherine DE ARBURN

(Article 31 du code local des Impôts)

Commission d'examen des primes à la construction

Rôle : *Etude des recours des particuliers en cas de refus d'octroi de la prime à la construction ou en cas de contestation sur le mode de calcul de la prime.*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 1 Conseiller Territorial pour Saint-Pierre
Mme Sonia URDANABIA

1 Conseiller Territorial pour Miquelon
Mme Céline GASPARD

(Délibération n°108 du 17 décembre 1987)

Commission de l'Habitat

Rôle : *Avis sur tous les problèmes concernant l'habitat (lotissements, LBU, acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale...)*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Nicolas GOURMELON
Mme Céline GASPARD

2 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Martine DEROUET
M. Olivier DETCHEVERRY

(Arrêté du Conseil Général n°266 du 12 août 1991)

Commission d'attribution de l'aide à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources

Rôle : Examen des demandes d'aide destinées à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources.

Co-Présidence : Le Président du Conseil Territorial et le Préfet ou leurs représentants

Représentants : 4 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Nicolas GOURMELON
Mme Martine DEROUET
Mme Sonia URDANABIA
Mme Céline GASPARD

4 Conseillers Territoriaux suppléants
M. Bernard BRIAND
Mme Catherine DE ARBURN
Mme Marine GARNIER
Mme Joane BEAUPERTUIS

(Délibération n°77 du 14 mai 2008)

Commission Locale d'Urbanisme

Rôle : Avis sur les demandes d'autorisation de construire dans les cas suivants :

- *avis divergents des services*
- *demandes dérogatoires*
- *toutes demandes de permis de lotir*
- *toutes constructions situées en zone ND.*

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 3 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Olivier DETCHEVERRY
Mme Rosianne ZIMMERMANN
M. Nicolas GOURMELON

3 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Céline GASPARD
M. Stéphane LENORMAND
M. Gérard BRIAND

(Délibération n°53 du 15 novembre 1991)

Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

Rôle : Définition, promotion et développement de la politique sportive, culturelle, de jeunesse et de loisirs de l'Archipel.

Contrôle du fonctionnement et des équipements se consacrant à la mise en œuvre de cette politique.

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux
M. Gérard BRIAND
M. Olivier DETCHEVERRY

(Délibération n°41 du 31 mars 2003)

Commission d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Rôle : La commission intervient qu'il s'agisse de demandes d'APA à domicile ou en établissement. Elle propose au Président du Conseil Territorial les montants d'APA correspondant aux besoins de personnes et, par conséquent, les montants de leur participation financière.

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux
Mme Marine GARNIER
Mme Sonia URDANABIA

(Arrêté du Conseil Territorial n°336 du 15 mai 2009)

Commission d'attribution et de recours de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Rôle : La commission intervient pour étudier les litiges relatifs à l'APA.

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux
M. Nicolas GOURMELON
Mme Céline GASPARD

(Arrêté du Conseil Territorial n°337 du 15 mai 2009)

Commission de sélection d'appel à projet social ou médicosocial

Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentants : 3 Conseillers Territoriaux
M. Bernard BRIAND
Mme Céline GASPARD
Mme Sonia URDANABIA

(Article R.313-1 du code de l'Action sociale et des Familles)

Comité Technique d'Insertion

Rôle : *Le Comité a les missions suivantes :*

- *La préparation des travaux de la Commission Territoriale d'Insertion,*
- *L'examen des contrats proposés par les organismes instructeurs,*
- *Les propositions de suspension ou de radiation du dispositif,*
- *Le suivi du programme d'insertion et la réflexion sur les actions nouvelles susceptibles d'être proposées à la Commission Territoriale d'Insertion,*
- *L'évaluation des besoins des bénéficiaires en matière d'insertion,*
- *L'organisme des relations entre les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du RMI.*

Co-Présidence : Le Préfet et le Président du Conseil Territorial ou leurs représentants.

Représentant : 1 Conseiller Territorial
M. Jean-Pierre LEBAILLY

(Arrêté du Conseil Territorial n°1011 du 20 novembre 2008)

Comité territorial de l'emploi

Rôle : Il définit les orientations stratégiques des politiques locales de l'emploi. Il veille à la cohérence des actions des institutions que sont les services de l'Etat chargés de l'emploi et de l'égalité professionnelle, le Pôle emploi et l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes. Elle évalue les actions engagées et émet un avis sur la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Etat, l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et le Pôle emploi.

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Stéphane ARTANO
M. Stéphane LENORMAND

2 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Martine DEROUET
Mme Catherine DE ARBURN

(Arrêté préfectoral n°50 du 16 février 2011)

Comité de la Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Représentants : 4 Conseillers Territoriaux titulaires
Mme Catherine DE ARBURN
M. Bernard BRIAND
Mme Céline GASPARD
Mme Annick GIRARDIN

3 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Rosianne ZIMMERMANN
Mme Marine GARNIER
Mme Karine LE SOAVEC

(Arrêté préfectoral n°749 du 14 décembre 2011)

Observatoire de la Fonction Publique

Coprésidé par le Président du Conseil Territorial et le Préfet

Représentants : 1 Vice-Président
M. Stéphane LENORMAND

1 Conseiller Territorial suppléant
Mme Rosianne ZIMMERMANN

(Décret 2012-106 du 27 janvier 2012)

Commission Mixte Agricole

Rôle : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations agricoles.

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux dont un élu de Miquelon
M. Stéphane ARTANO
Mme Céline GASPARD

(Article R4-1 à R4-5 du code forestier)

Commission d'attribution des logements sociaux

Rôle : Attribution des logements sociaux.

Co-Présidence : Le Préfet et le Président du Conseil Territorial ou leurs représentants

Représentants : 2 Conseillers Territoriaux titulaires
M. Bernard BRIAND
M. Nicolas GOURMELON

2 Conseillers Territoriaux suppléants
Mme Catherine DE ARBURN
Mme Valérie PERRIN

(Convention Etat/Collectivité Territoriale du 28 novembre 1994)

Commission pour la désignation d'un ancien combattant aux cérémonies du 14 juillet à Paris

Représentants : 1 Conseiller Territorial titulaire
Mme Sonia URDANABIA

Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-Mer

Représentants : Le Président
Un suppléant désigné par le Président
M. Stéphane LENORMAND

(Décret n°2010-1048 du 1^{er} septembre 2010)

**Commission de pilotage de la convention avec l'ODEADOM
en faveur de la filière aquacole**

Représentants : Un représentant désigné par le Président
Mme Céline GASPARD

(Convention IFREMER n°2011-004/38)

Comité du Syndicat mixte eau et assainissement

Vice-Présidence : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant

Représentant : 1 Conseiller Territorial
M. Olivier DETCHEVERRY

(Statuts du Syndicat mixte eau et assainissement en date du 13 janvier 1997)